

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL607

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 25, substituer au mot :

« par »

le mot :

« entre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.